

Les Eco Défis des commerçants

Communauté d'Agglomération de Plaine Commune

21, Rue Jules Rimet

93218 Saint-Denis

[Voir le site internet](#)

Flore Letournelle

flore.letournelle@plainecommune.com.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE

La directive cadre déchets et le Grenelle Environnement ont fixé des objectifs en matière de prévention des déchets (objectif prioritaire) et de recyclage.

Les activités économiques, hors BTP (bâtiment et travaux publics) et agriculture, ont produit 106 Mt de déchets en 2008, alors que les ménages en produisaient 31,9 Mt et les collectivités 5,3 Mt.

A Plaine Commune les déchets des entreprises représentent environ 30% à 40% du tonnage d'ordures ménagères collectées. Par ailleurs la majorité des professionnels du territoire est composée de commerces de proximité et de bouche.

Conscient de cette problématique, le service déchets urbains de Plaine Commune, dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, souhaite mettre en place des actions à destination des artisans et commerçants.

Par ailleurs, dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par la loi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis favorise et accompagne le développement du commerce et de l'artisanat, notamment par l'opération Eco-Défis, qui vise une prise en compte de leur impact environnemental.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Plaine Commune propose aux commerçants et artisans de réaliser des actions en faveur de l'environnement dans leur gestion d'activité et de les valoriser auprès de leur clientèle via un label. Les défis proposés concernent l'énergie, les déchets, les écoproduits, l'eau et les emballages.

Résultats quantitatifs

Tableau des résultats

ville	Nombre de commerçants	Nombre d'engagés
EPINAY SUR SEINE	246	23
SAINT-OUEN	395	75

ville	Nombre de commerçants	Nombre d'engagés
PIERREFITTE	167	24
TOTAL	808	122

Résultats qualitatifs

Investissement des commerçants dans les problématiques de développement durable.

MISE EN OEUVRE

Planning

Le dispositif se déroule de la manière suivante :

1. Signature de la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis et Plaine Commune
2. Appel à participation
 - Envois d'un courrier d'appel à participation aux commerçants
 - Prospection sur le terrain et rencontre des commerçants
3. Mise en oeuvre de l'opération
 - Rencontre des commerçants par la Chambre de Commerce et d'Industrie : délivrance du kit de communication, conseil auprès des commerçants engagés
 - Accompagnement des commerçants pour réaliser les défis
4. Comité de labellisation
 - Réception et étude des dossiers de labellisation

Moyens humains

2 personnes de la CCI et une personnes de Plaine Commune

Moyens financiers

33 000 €

Partenaires mobilisés

Plaine Commune et la CCI de Seine-Saint-Denis travaillent depuis longtemps au travers de conventions de partenariat.

Le partenariat pour les éco-défis a été formalisé via une convention qui en fixe les modalités tant techniques que financières.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

En fonction du renouvellement de l'action par la CCI.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ARTISANAT | ORDURES MENAGERES
RESIDUELLES

Dernière actualisation

Novembre 2015

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Valérie JOUVIN

mohamedou.ba@ademe.fr

Direction régionale Ile-de-France